

Date de dépôt : 13 octobre 2025

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la création d'espaces inclusifs dédiés aux enfants autistes et aux familles dans le terminal de l'Aéroport international de Genève

Rapport de Christina Meissner (page 4)

P 2238-A 2/15

Pétition (2238-A)

pour la création d'espaces inclusifs dédiés aux enfants autistes et aux familles dans le terminal de l'Aéroport international de Genève

En tant que signataires de la présente pétition, nous entendons revendiquer auprès des autorités du canton un soutien par les actes en faveur d'une société plus inclusive à l'égard des personnes qui vivent en situation de handicap. Le bien-être de chaque individu et notamment des plus vulnérables doit être pris en considération et pensé de manière globale, sans faire fi des besoins particuliers de ces populations, qui sont aujourd'hui insuffisamment comblés, voire inexistants.

C'est le cas à l'Aéroport international de Genève, où aucun espace adapté n'est actuellement prévu pour les familles avec enfants et encore moins pour les jeunes autistes. Un tel environnement, qui plus est lorsqu'il est bondé de voyageurs, peut s'avérer extrêmement anxiogène pour de nombreuses personnes. Pour remédier à cette situation, plusieurs aéroports à travers le monde se sont déjà dotés d'espaces conviviaux et de détente en aménageant, dans les terminaux, des zones de jeux pour les enfants, des sanitaires dédiés aux familles avec des bébés, ou encore des salles sensorielles pour réduire le stress des personnes souffrant d'autisme.

Ces aménagements ont permis, là où ils ont été implantés, d'améliorer considérablement l'expérience des voyageurs, tout en réduisant l'appréhension des familles avec enfants en bas âge, ou des personnes souffrant de handicap et qui ont le droit de voyager comme tout le monde sans avoir à en pâtir du fait du manque de structures adaptées dans les aéroports. Aussi, nous demandons aux autorités du canton de Genève, unique actionnaire de l'AIG, 2e principal aéroport du pays, d'agir pour que l'institution entreprenne, dans les plus brefs délais, les améliorations et aménagements tels que décrits ci-après.

Nous demandons que l'Aéroport international de Genève se dote :

- d'espaces de jeux pour divertir les enfants pendant les attentes ;
- de sanitaires familiaux et d'une salle confortable pour les mères qui doivent allaiter leurs nourrissons ;
- d'un passage prioritaire aux points de sécurité pour les familles avec enfants :

 d'une salle sensorielle apaisante destinée aux personnes autistes en vue de réduire leur stress.

> N.B. 132 signatures M^{me} Yasmine Menétrey 86, rue de Saint-Jean 1201 Genève

P 2238-A 4/15

Rapport de Christina Meissner

La présente pétition demande à l'aéroport : des espaces de jeux pour divertir les enfants pendant les attentes ; des sanitaires familiaux et une salle confortable pour les mères qui doivent allaiter leurs nourrissons ; un passage prioritaire aux points de sécurité pour les familles avec enfants ; une salle sensorielle apaisante destinée aux personnes autistes en vue de réduire leur stress.

La commission a auditionné la pétitionnaire en date du 7 avril, Autisme Genève le 26 mai et l'aéroport de Genève le 18 août 2025. La commission a pu constater que l'aéroport disposait déjà d'espaces répondant aux demandes de la pétitionnaire et améliorait constamment l'accueil des familles et des personnes en situation de handicap. L'aéroport agit en conformité avec le règlement (CE) nº 1107/2006 du Parlement européen et du conseil du 5 juillet 2006 concernant les droits des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite lorsqu'elles font des voyages aériens (texte applicable en Suisse en vertu de l'accord bilatéral sur le transport aérien CH-UE). Ajoutons l'option du « badge tournesol », qu'une personne en besoin d'assistance peut porter. L'assistance de « GVA assistance » la prend en charge gratuitement dans le terminal et jusqu'à l'avion de manière adaptée à ses besoins. Considérant que l'aéroport répond déjà aux demandes de la pétitionnaire, la commission a voté par 12 oui (3 S, 2 Ve, 2 PLR, 2 MCG, 2 UDC, 1 LC), 3 non (2 PLR, 1 LJS) le dépôt sur le bureau de la pétition. Précisons que les deux non étaient liés à la volonté de classer la pétition plutôt que de la déposer.

L'ensemble des travaux ont été menés sous l'aimable présidence de M. Alexis Barbey et, pour la dernière séance, de M. Sandro Pistis. Nous remercions le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, ainsi que M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de commission, de leur accompagnement précieux et dévoué de nos travaux.

7 avril 2025 : audition de Mme Yasmine Menétrey, pétitionnaire

M^{me} Menétrey prend la parole et déclare avoir déposé cette pétition pour soutenir les familles ayant des enfants présentant des problèmes de mobilité. Elle rappelle que l'aéroport est très grand et elle remarque que, s'il existe déjà une aire de jeux pour les enfants dans la partie centrale, il n'y en a pas dans les ailes de l'aéroport. Elle déclare qu'il est question d'inclusion et de bien-être pour les personnes les plus vulnérables, et notamment pour les enfants autistes. Voyager devrait être un droit accessible à toutes les familles et elle estime que Genève mérite un aéroport inclusif.

Elle constate que l'aéroport n'a pas de lieu dédié aux enfants autistes, ce qui représente une source de stress pour les familles. Elle indique que, dans de nombreux pays, les aéroports ont déjà adopté des aménagements simples et efficaces notamment pour les enfants neuroatypiques (personnes autistes, TDAH, dyslexique, dysphasique, HPI), soit autant de personnes qui réagissent au monde de manière différente. Elle remarque que ces aménagements ont prouvé leur efficacité. Elle signale alors que le canton est l'unique actionnaire de l'aéroport et elle déclare que la pétition demande un espace de jeux adapté ainsi que des salles d'allaitement et des passages prioritaires pour les familles ayant des enfants neuroatypiques. Elle pense qu'entendre l'association Autisme Genève serait sans doute pertinent.

Place aux questions

Une députée PLR remarque qu'il n'y a pas un mot sur la mobilité réduite dans la pétition, alors que M^{me} Menétrey a évoqué cet aspect. Elle relève par ailleurs que cette pétition a de nombreuses demandes. Elle demande pourquoi cibler l'aéroport et non d'autres lieux publics, comme la gare. Elle pense, cela étant, que si un enfant est trop stressé dans un aéroport, les parents devraient trouver un autre moyen de transport pour ce dernier.

M^{me} Menétrey déclare qu'une salle sensorielle permet de pallier le stress tant chez les enfants que chez les adultes. Elle déclare que ce n'est pas parce qu'une personne souffre d'un trouble qu'elle n'a pas le droit de voyager. De plus, elle rappelle que la voiture ne permet pas d'aller partout.

La même députée rappelle que les services de l'aéroport peuvent déplacer les enfants à mobilité réduite jusqu'aux espaces de jeux, par exemple. Mais elle répète que la notion de mobilité réduite n'apparaît pas dans la pétition.

M^{me} Menétrey répond que des enfants autistes sont parfois en chaise roulante. Le service d'assistance de l'aéroport est parfois utilisé par ces familles avec un « badge tournesol », mais certains parents ne souhaitent pas forcément être accompagnés.

Un député MCG demande si M^{me} Menétrey a connaissance de la motion M 3013 du MCG qui a été déposée devant la commission de l'économie. Elle va exactement dans le même sens d'améliorer l'inclusivité des équipements de l'aéroport, notamment pour les personnes handicapées.

M^{me} Menétrey répond avoir déposé cette pétition après être entrée en contact avec l'association Autisme Genève, raison pour laquelle elle a évoqué cette dernière.

P 2238-A 6/15

En réponse aux questions d'un député LJS, M^{me} Menétrey répond qu'elle ne s'est pas adressée à l'aéroport et n'a aucune idée du nombre de personnes concernées par la problématique soulevée par sa pétition.

Un député Ve remarque qu'il y a peu d'espaces où les enfants peuvent jouer en ville, et il se demande pourquoi se soucier de l'aéroport qui est un lieu de passage alors qu'il existe beaucoup d'autres endroits qu'il serait plus pertinent d'évoquer dans le cadre d'une problématique de cette nature.

M^{me} Menétrey répond que la Ville de Genève est en train de réaliser un travail de fond très important sur les aires de jeux, et elle ne voit pas pourquoi l'aéroport n'aurait pas de salle sensorielle, par exemple, comme à Londres.

Un député S se demande s'il n'y a pas un souci institutionnel puisque M^{me} Menétrey est conseillère municipale à la Ville de Genève et que son parti politique a un représentant au sein du conseil d'administration de l'aéroport. Il remarque qu'elle aurait pu s'adresser à ce dernier pour réunir des informations ou solliciter l'aéroport.

M^{me} Menétrey répond qu'il n'est pas possible de toujours interpeller son parti sous prétexte d'être élue à la Ville. Elle ajoute qu'elle préférait que ces pétitions soient apolitiques.

Le même député acquiesce, mais remarque qu'il aurait été intéressant de solliciter le représentant du MCG qui siège dans le conseil d'administration de l'aéroport.

Un député PLR déclare que les personnes neuroatypiques représentent environ 20% de la population, ce qui implique un nombre de personnes important, soit 1,8 million par année en ce qui concerne l'aéroport de Genève. Il remercie donc M^{me} Menétrey de soumettre ce problème. Mais il se demande si la situation est problématique pour cette population.

M^{me} Menétrey répond que l'association Autisme Genève lui a indiqué qu'elle avait des retours de ses membres, mais elle répète ne pas pouvoir parler au nom de cette association.

Le même député demande si M^{me} Menétrey s'est renseignée sur les installations existant à l'aéroport de Genève. Il rappelle qu'il existe un service d'assistance qui permet aux personnes ayant un justificatif médical d'être accueillies et transportées de manière privative.

M^{me} Menétrey répète qu'il existe le « badge tournesol » et un service d'assistance pour les personnes handicapées, mais pas d'espace dédié aux personnes autistes.

Un député PLR souligne qu'un voyage en avion peut être particulièrement stressant pour les personnes présentant des problématiques de ce type, indépendamment de tout aménagement au sein de l'aéroport.

Un député S rappelle que tous les enfants autistes n'ont pas besoin de telles protections. Il remarque par ailleurs qu'en général l'inclusion est réclamée dans tous les domaines, et il observe que cette pétition demande en fin de compte de séparer ces enfants.

M^{me} Menétrey répond que ces enfants, même s'ils fréquentent les aires de jeux avec les autres enfants, ont besoin d'un moment de calme dans un espace silencieux. Elle ne croit pas qu'il s'agisse d'exclusion.

Une députée LC confirme que les personnes neuroatypiques n'aiment pas être avec les autres, qu'elles ont surtout besoin de calme et que ces personnes préfèrent encore être dans des salles blanches. Cela étant, elle rappelle que le « badge tournesol » permet justement à ces personnes de passer les contrôles sans stress et que ce dispositif a été mis en place précisément avec l'association Autisme. Elle ne comprend donc pas cette pétition qui va dans le sens inverse.

 M^{me} Menétrey répond que certaines personnes ont besoin de stimuli alors que d'autres non.

5 mai 2025: Discussion interne

A la suite de la proposition d'auditionner Autisme Genève et de la réception d'un courrier de Genève Aéroport (voir annexe), la commission, après discussion, approuve l'audition de ces deux entités.

26 mai 2025 : Audition de M. Gérald Grauer, membre d'Autisme Genève

M. Grauer prend la parole et déclare ne pas avoir de lien avec la personne qui a déposé la pétition. Il est lui-même autiste et accompagne des personnes autistes. Il explique que, selon l'autonomie de la personne et ses capacités, la personne autiste peut fréquenter l'aéroport en choisissant les horaires sans avoir recours au « badge tournesol » qui est une prestation proposée par l'aéroport. Le personnel connaît ce badge et sait que la personne peut être plus lente. Il précise que c'est un moyen très soutenant qui fonctionne raisonnablement bien. Il ajoute qu'il est aussi possible de demander l'assistance de GVA-Assistance qui prend en charge des personnes à mobilité réduite avec un espace dédié. Ce service permet d'accompagner les voyageurs jusqu'à l'avion de manière facilitée. Il observe que la qualité des prestations est aléatoire. Il remarque avoir accompagné une personne autiste et il déclare que les besoins de ce dernier n'étaient pas anticipés. Il signale que l'aéroport

P 2238-A 8/15

de Gatwick avait une qualité de prestations plus élevée. Il trouve qu'il est dommage d'avoir un niveau de prestations peu adéquat.

Il ajoute avoir consulté un autiste praticien qui a fonctionné comme consultant auprès de l'aéroport il y a quelques années et qui estime qu'il serait préférable de créer un outil polyvalent à l'aéroport plutôt que des infrastructures dédiées. Il estime qu'une pièce calme avec des jeux pour les enfants pourrait être une bonne solution afin de réduire le nombre de défis auxquels la personne autiste est confrontée. Il déclare que ce type de moyens permettrait d'éviter une crise ultérieure, les personnes autistes ayant un crédit d'acceptation consommé au fur et à mesure des défis rencontrés.

Place aux questions

Une députée PLR déclare que tout le monde peut subir un stress particulier à l'aéroport. Elle imagine que les besoins spécifiques sont nombreux, pour les personnes aveugles ou les personnes épileptiques, et elle se demande quelle serait la nature de cette salle polyvalente et pour quel type de population.

M. Grauer répond qu'il faut un environnement calme et prévisible avec la possibilité de réduire l'éclairage et des couleurs neutres ainsi qu'un mobilier confortable. Il ajoute qu'une signalétique claire est également importante pour les personnes autistes. Peu de personnes et même d'employés de l'aéroport connaissent GVA-Assistance. Il pense qu'un accès à un lounge serait suffisant pour des personnes ayant un trouble modéré comme lui, aucun espace dans les lieux publics ne correspondant à ses besoins.

La même députée estime que l'aéroport de Gatwick est assez stressant et s'étonne de l'avis portant sur cet aéroport. Elle se demande s'il ne faudrait pas responsabiliser les parents d'enfants autistes, puisque cette pétition porte sur les enfants autistes

M. Grauer rappelle que la Suisse a ratifié une convention internationale portant sur les droits des handicapés (CDPH) qui implique bien entendu l'aéroport.

Une députée LC remarque que l'aéroport ne maîtrise plus grand-chose en termes d'assistance, laquelle est déléguée maintenant aux compagnies d'aviation, ce qui entraîne des qualités de prestations très discutables.

A sa demande portant sur des espaces de jeux destinés aux enfants autistes, M. Grauer répond que l'idée est de canaliser les sollicitations pour réduire le stress. Il ajoute que les salles sensorielles anglaises comportent de multiples activités.

La même députée comprend qu'il faudrait donc une salle sensorielle apaisée et une salle de jeux destinée aux enfants autistes.

Un député Ve souligne qu'il pourrait aussi n'y avoir qu'une salle multifonction pouvant être transformée selon les besoins et il se demande s'il ne faudrait pas proposer un questionnaire destiné aux parents d'enfants autistes pour déterminer les aménagements nécessaires.

M. Grauer répond qu'une salle dénuée de fenêtres avait été proposée à une personne autiste qui considérait cette possibilité comme extraordinaire et il pense qu'un questionnaire serait en effet pertinent et que les employés de l'assistance devraient être formés aux spécificités de l'autisme.

Un député S demande si les milieux de l'autisme ont pris contact avec l'aéroport pour exprimer ces besoins, et s'il y a des statistiques sur les personnes autistes qui voyagent. Il remarque que la pétition parle d'un lieu destiné aux personnes autistes mais aussi, de manière inclusive, à d'autres familles

M. Grauer répond ne pas avoir de statistiques et ne pas avoir contacté GVA-Assistance.

Le même député remarque que le check-in et l'embarquement impliquent des moments d'attente et il se demande s'il ne faudrait pas proposer une priorité aux personnes autistes comme pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite.

A la remarque d'un député S sur l'aspect très séparatiste que la pétition envisage alors que c'est plutôt l'inclusion qui est généralement mise en avant, M. Grauer répond que l'existence d'une salle dédiée n'empêche pas la personne de faire l'expérience de l'aéroport et de ses stimuli. Il ne croit pas que ces deux aspects soient en opposition et ajoute que se sentir accueilli fait la différence ; il convient de trouver des stratégies adaptées à la personne.

Un député UDC demande si le fait d'intégrer des biotopes, de la végétation ou des cascades d'eau permettrait d'avoir un effet de détente.

M. Grauer répond que ces mesures peuvent convenir à certains et être insupportables pour d'autres. Il ajoute qu'une fontaine qui peut être éteinte serait l'idéal. Il ajoute fonctionner comme consultant pour des entreprises qui procèdent à de l'inclusion et que des zones de travail privatives sont créées dans certaines d'entre elles uniquement avec des meubles sans qu'il y ait pour autant de salle spécifique.

Il déclare ensuite qu'Autisme Genève aimerait que cette démarche soit élargie à d'autres lieux, par exemple la gare Cornavin ou la Bibliothèque de la Cité.

P 2238-A 10/15

Discussion interne

Une députée PLR observe que chaque enfant autiste est différent et elle se demande si une seule solution est judicieuse. Elle pense que la seule alternative serait une salle calme, mais elle mentionne qu'il faudrait encore déterminer la zone où la placer. Elle se demande par ailleurs ce qu'il en est des autres populations discriminées, comme les personnes aveugles, et s'il ne faudrait pas évoquer des lieux comme la gare Cornavin ou la gare des Eaux-Vives.

Un député S pense que M. Grauer a été très nuancé et qu'il faut des mesures adaptables. Il rappelle qu'il est aussi possible de payer 10 francs pour être prioritaire dans les files d'attente. Il pense que c'est le lien entre les différents services de l'aéroport qu'il faudrait améliorer et qu'il faudrait donner la possibilité d'échapper au stress.

Un député Ve pense que la question de la durée est importante avec des délais de 2 à 3 heures à l'aéroport. Il ajoute que d'autres institutions comme une administration de l'Etat où les queues sont importantes pourraient améliorer leurs prestations en mettant à disposition des sièges.

18 août 2025 : Audition de M. Gilles Rufenacht, directeur général, et de M. Gaël Poget, délégué aux affaires extérieures de l'Aéroport international de Genève – AIG

M. Rufenacht prend la parole et déclare que, pour les personnes à handicap (PHNR), il existe un service sous-traité à GVA-Assistance constitué en 2009 à la suite d'une circulaire européenne et qui prend en charge 400 passagers par jour gratuitement sans certificat médical. Il précise que cette assistance se déploie jusqu'à l'avion. Il mentionne que, pour les personnes autistes, il s'agit du même point d'entrée. Il indique que ces personnes ont la possibilité de porter un « badge tournesol » permettant d'identifier le trouble du passager et de privilégier ce dernier. Il indique que ce système donne satisfaction. Il ne voit pas de difficulté particulière, ce d'autant plus que l'information est très claire.

M. Poget mentionne que cette obligation est maintenant très ancienne en Europe. Il observe que Zurich n'y est toutefois pas encore.

Place aux questions

A la question de savoir pourquoi avoir choisi un tournesol, M. Rufenacht répond que c'est l'aéroport de Gatwick qui avait lancé cette initiative en 2016, qui a été généralisée depuis lors par des aéroports et d'autres structures publiques. Le personnel est informé et formé.

Une députée Ve remarque qu'en cas d'incident avec une personne portant ce symbole, le personnel sait automatiquement de quoi il retourne et demande si une augmentation du personnel d'assistance est prévue.

M. Rufenacht répond qu'en 2009, il y avait 44 000 personnes prises en charge, et 170 000 aujourd'hui. Il mentionne que les services sont donc progressivement adaptés.

Une députée LC remarque qu'il y a de multiples types de handicap nécessitant des mesures différentes, et elle observe que l'assistance personnalisée lui semble la bonne approche. Elle imagine que la personne qui en a besoin peut être dirigée vers une salle calme. Elle doute par ailleurs qu'il soit possible en termes d'espace d'installer des salles de jeux. Elle ajoute avoir l'impression que le passage prioritaire existe déjà pour les familles.

M. Rufenacht répond qu'il y a deux accès pour les familles, l'un qui est payant qui permet un accès facile et rapide, et l'autre par le biais d'une porte centrale plus large pour laisser passer les poussettes. Il ajoute qu'il n'y a pas de difficulté particulière à ce propos. Il signale ensuite qu'il existe des espaces calmes pour les personnes à mobilité réduite. Il ajoute qu'il y a par ailleurs des espaces très calmes, en mezzanine, vers les zones de prières, pour les personnes qui le demandent. Quant aux espaces de jeux, ils existent. Il précise qu'un programme de rénovation de ces derniers a été lancé.

A la question d'un député S pour savoir si les mesures existantes sont suffisantes, M. Rufenacht acquiesce et ajoute que des comités sont dédiés à ces questions. Il remarque avoir passé 24 heures avec les équipes d'assistance et avoir été impressionné par le soin pris par celles-ci à l'égard des passagers. Il ne sait pas s'il est possible de faire beaucoup mieux.

M. Poget mentionne qu'il y a des directives fédérales et européennes, ce qui implique des audits et donc un suivi. L'aéroport va au-delà de la règlementation.

A la question d'un député S, M. Rufenacht répond qu'il n'y a pas de lieu spécifique avec une étiquette « autiste ». Il ne croit pas que ce soit adéquat dans un endroit public, mais qu'il faut informer ces familles de l'existence de ces espaces, en revanche. Il confirme que l'assistance est gratuite et M. Poget répond qu'ils sont formés aux handicaps invisibles et sont audités.

Un député PLR remarque qu'il est dit dans la pétition qu'il n'y a pas d'espace prévu pour les familles avec enfants.

M. Rufenacht répond que, dans la position A8, après la sûreté, un espace avec des jeux est proposé aux enfants.

P 2238-A 12/15

Un député PLR demande si la pétitionnaire s'est adressée à l'aéroport pour obtenir des informations avant de déposer sa pétition et s'il y a des plaintes reçues par l'aéroport allant dans le sens de la pétitionnaire.

M. Rufenacht regrette que la pétitionnaire n'ait pas pris contact avec l'aéroport. L'aéroport n'a pas reçu de plaintes allant dans le sens de la pétition. Il précise que la seule plainte de ce type concernait un loueur de voitures qui ne proposait pas de véhicules permettant d'embarquer des personnes à mobilité réduite, et l'aéroport est immédiatement intervenu.

Un député UDC se demande si les personnes autistes ne pourraient pas accéder aux lounges qui sont calmes.

M. Rufenacht répond que c'est une idée qui devrait être soumise aux compagnies aériennes qui exploitent ces lounges. Cela étant, il n'imagine pas que ces familles aient besoin de coupes de champagne. Il rappelle qu'il existe des zones calmes, précisément en face des lounges.

Un député PLR demande où se situe l'aéroport de Genève par rapport à des aéroports équivalents.

M. Rufenacht répond que l'aéroport a battu un record au cours du dernier trimestre avec un niveau 2 pour «l'expérience passager» malgré une infrastructure ancienne. L'aéroport fait siennes les bonnes idées, et Genève est plutôt en avance.

Discussion interne

Une députée LC propose de procéder au vote. Elle remarque que le « badge tournesol » est pris en compte, que les espaces de jeux existent déjà, de même que des passages prioritaires ainsi que des espaces calmes. L'aéroport de Genève fait beaucoup. Elle rappelle qu'avant un voyage, les familles dont l'un des membres souffre d'un handicap se préparent, et elle observe qu'une assistance prend en charge de manière personnalisée ces personnes. Elle ne pense pas dès lors qu'il faille renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député S, après avoir remercié l'auteur de cette pétition, remarque que les mesures existantes viennent répondre aux invites. Son groupe propose le dépôt sur le bureau.

Un député LJS rappelle que l'auteur de la pétition n'a pas pris contact avec l'aéroport. La situation est claire et il suggère le classement.

Une députée Ve déclare que des mesures existent au sein de l'aéroport et que son groupe déposera cette pétition sur le bureau.

Cette position est partagée par l'UDC.

Vote

Le président passe au vote du dépôt de la P 2238 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui: 12 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR, 2 UDC)

Non: 3 (1 LJS, 2 PLR)

Abstention: -

La P 2238 est déposée sur le bureau du Grand Conseil.

ANNEXE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DG/qpo

Par courrier électronique Grand Conseil Commission des pétitions M. Alexis Barbey Président nadia.salama@etat.ge.ch

Genève, le 17 avril 2025

Prise de position écrite sur la P2238 pour la création d'espaces inclusifs dédiés aux enfants autistes et aux familles dans le terminal de l'Aéroport International de Genève

Monsieur le Président.

Nous nous référons à l'affaire visée en marge et avons pris bonne note des demandes formulées par la pétition à savoir :

- d'espaces de jeux pour divertir les enfants pendant les attentes :
- de sanitaires familiaux et d'une salle confortable pour les mères qui doivent allaiter leurs nourrissons:
- 3. d'un passage prioritaire aux points de sécurité pour les familles avec enfants ;
- d'une salle sensorielle apaisante destinée aux personnes autistes en vue de réduire leur stress

Genève Aéroport dispose d'un comité qui traite spécifiquement des thématiques soulevées par la pétition.

Ainsi, nous pouvons vous confirmer que nous proposons déjà un espace de jeux pour divertir les enfants pendant les attentes (vers porte A8). Nous prévoyons d'ailleurs de créer de nouveaux espaces similaires dans le terminal.

S'agissant des demandes formulées sous chiffre 2 et 3, Genève Aéroport dispose déjà de telles facilités, tant dans l'aérogare principale que dans l'aile destinée aux vols long-courriers. Il est également prévu de mettre à disposition de nouveaux sanitaires familiaux.

Il convient également de noter que l'étage dit « mezzanine » de l'aérogare principale, soit l'étage sur lequel se situe l'espace de recueillement qui permet de se reposer, offre une plus grande tranquillité aux passagers désireux de trouver un certain calme.

Finalement, il importe d'ajouter que Genève Aéroport a élaboré une charte de politique familiale visant à établir des objectifs stratégiques solides pour garantir à tous nos passagers, et en particulier aux familles, une expérience de voyage agréable et sans stress.

GENEVE

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples explications, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian LÜSCHER
Président du Conseil d'administration

Gaël POGET
Délégués aux affaires extérieures

Copie (électronique) :

- M. Gilles Rufenacht, Directeur général Genève Aéroport
- Mme Emanuela Dose Sarfatis, Secrétaire générale adjointe, DF